



Commune de May en Multien
Seine-et-Marne

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le 8 avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain FORESTIER, Maire.

Etaient présents : Alain FORESTIER, Francine THIERY, Marie-Hélène RABELLE, Caroline FOURMANOIR, Michaël RUBENS, Virginie GUESDON, Jean Henri BORENTIN, Charles GARNIER, Philippe ALLEMBACH, Eric DUCREAU.

Absents excusés : François BROCHET donne pouvoir à Alain FORESTIER, Chantal BERGANDY donne pouvoir à Francine THIERY, Arnaud SIMONET donne pouvoir à Charles GARNIER, Marie-Thérèse RIVIERE donne pouvoir à Jean Henri BORENTIN.

Michaël RUBENS est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 8 avril 2025 est adopté à l'unanimité.

1) VOTE DES TAXES COMMUNALES 2025

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'augmentation de 1 % des taxes communales, telle qu'approuvée lors du précédent conseil, a été soumise au Trésor Public qui a constaté une erreur de règle de calcul dans sa répartition.

Après concertation avec les finances publiques, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de fixer les taux de taxes communales pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,85 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43,31 %
- Taxe sur les résidences secondaires : 9,81 %

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

2) REVISION DU PRIX DE VENTE DE LA MAISON DU PRESBYTERE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que pour diverses raisons liées aux prestations offertes par la maison du Presbytère, les travaux obligatoires qui seraient à prévoir et le contexte immobilier actuel, il faudrait envisager de revoir à la baisse la fourchette basse des négociations accordée par le conseil en 2024. Cette dernière était de 190 000 €.

Monsieur le Maire rappelle qu'un nouveau mandataire (propriétés-privées.com) est en charge de cette vente, et que les sites propriétés-privées.com et seloger.com remontent cette annonce.

Plusieurs conseillers municipaux informent ne pas avoir réussi à trouver l'annonce de la maison sur les sites indiqués. Monsieur le Maire se chargera de contacter l'agence pour éclaircir ce point.

Monsieur Jean Henri BORENTIN indique qu'il serait judicieux de donner à Monsieur le Maire la possibilité d'avoir une marge de négociation suffisante en cas de proposition.

Suite aux préconisations des Domaines, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de définir la fourchette basse des négociations à 170 000 € (15% des 200 000 € du prix de vente net vendeur souhaité).

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

✱ **INFORMATIONS DIVERSES :**

➤ Monsieur le Maire informe du départ de Madame Mélanie TAUPIN, Secrétaire de mairie pour fin août 2025. Un recrutement pour la reprise de poste est en cours.

➤ Monsieur le Maire va demander une extension des arrêtés de circulations déjà en vigueur pour sur les chemins menant au Calvaire depuis la rue des Vaches et rue de la Chevaupierre. Ces derniers concerneraient les chemins communaux qui partent de la station d'épuration pour rejoindre Marnoue-la-Poterie. Des expéditions nocturnes en 4x4 ont été constatées par le Maire durant lesquelles il a dû intervenir pour stopper la progression.

➤ Monsieur le Maire fait part qu'une liste de biens sans maîtres a été soumise à l'administration fiscale, dans le but de pouvoir lancer les procédures qui permettraient à la commune de les acquérir.

➤ Monsieur le Maire indique que les études autour du contrat rural ont avancé et l'ensemble des travaux a été chiffré par tranche.

➤ Monsieur le Maire dit être toujours en discussion et relance auprès de XP-Fibre et Orange afin d'identifier la société responsable de la remise en place des câbles au sol en haut de la rue du Pré Gault, avant le croisement avec la rue de Bluteau.

➤ Madame Marie-Hélène RABELLE fait part d'un message de la Directrice de l'école relatif à l'apparition de nouveaux trous dans la cour suite au fort orage survenu le 13 mai dernier. Monsieur le Maire indique que des devis sont en cours pour différents travaux urgents, dont la réfection d'un mur et le drainage complémentaire de la cour d'école. Les travaux du mur seraient à envisager rapidement.

Elle ajoute que de nombreux vols ont lieu au cimetière, beaucoup de familles se plaignent. Il serait temps de prendre des mesures.

➤ Monsieur Michaël RUBENS informe du mauvais ramassage des ordures ménagères constaté dans la rue du Moutier le 13 mai dernier. Les photos prises vont être envoyées au secrétariat de mairie afin que l'incident soit remonté auprès du prestataire COVALTRI.

➤ Madame Caroline FOURMANOIR réagit face au très mauvais état de propreté des vestiaires constaté par le Comité des fêtes à la veille de la brocante du 11 mai. Il est important de faire respecter les règles élémentaires d'entretien de ces locaux mis à disposition de l'Académie de Football du Pays de l'Ourcq.

La convention entre la mairie et l'AFPO ne pouvant pas être signée pour le moment, il est attendu que chacun se montre responsable dans le bon entretien des vestiaires.

Le Comité des fêtes et l'AFPO se sont déjà mis d'accord pour communiquer sur les événements de chacun et ainsi anticiper ce type de nettoyage.

➤ Madame Martine ALLEMBACH, habitante de la commune, fait part d'un manque d'affichage récurrent des conseils municipaux sur les différents affichages de la commune et regrette que l'application Panneau Pocket ne soit pas systématiquement utilisée. Monsieur le Maire va faire en sorte que l'affichage soit respecté sur l'ensemble des panneaux.

➤ Madame Stéphanie BOUKADI, habitante de la commune, s'inquiète de la sécurité routière sur la rue de Soissons dès le matin tôt. Les vitesses excessives l'ayant effrayé l'ont amené à intervenir pour faire ralentir les véhicules. Elle souligne ses craintes de voir un accident grave arriver.

Monsieur le Maire répond, qu'à l'initiative de la Sous-préfecture, la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq a demandé à ses membres de se prononcer sur leur souhait d'installer des radars et autres dispositifs de sécurité. A cette occasion, la commune a déjà identifié la rue de Soissons et rue de Crouy.

- Monsieur Alain LEPAGE, Président du Comité des fêtes, partage les différents problèmes rencontrés :
- Toujours pas d'accès au local du vestiaire promis et attendu depuis un an et demi, ce qui éviterait des déménagements pénibles lors des manifestations autour de la salle des fêtes et du stade. De plus, ce stockage supplémentaire permettrait d'investir dans de nouveaux matériels.
 - Toilettes de la salle des fêtes : problèmes d'évacuations qui finissent toujours par des interventions très désagréables de l'équipe pour déboucher les canalisations.

Monsieur le Maire informe qu'un devis a été réalisé pour l'installation d'une pompe de relevage.

Monsieur Alain LEPAGE ajoute que le Comité des fêtes est prêt à financer une partie des travaux permettant ainsi d'utiliser pleinement les toilettes des vestiaires à condition que la mairie répare ou pose de nouvelles portes.

- Le manque de poubelles / conteneurs lors des manifestations ; comme la brocante en parallèle d'une location de la salle des fêtes. Des nouveaux conteneurs seraient à envisager et partagés entre les associations.

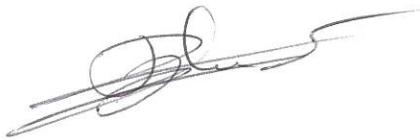
Monsieur Philippe ALLEMBACH indique qu'une demande de poubelle avait déjà été faite par l'AFPO mais refusée car trop coûteux. Monsieur le Maire prend bonne note de cette requête.

- Le système de fermeture des barrières permettant l'accès à la salle des fêtes et aux vestiaires est à revoir. Les cadenas ne sont plus fonctionnels. Ils ont dû être « coupé » pour l'accès au stade lors de la brocante du 11 mai dernier.
- Pour finir sur une note positive, les actions du collectif citoyen du 3 mai 2025 ont été bénéfiques et prometteuses notamment pour le lavoir. Monsieur Alain LEPAGE donne rendez-vous le 7 juin prochain pour une nouvelle matinée d'action.

- Madame Francine THIERY demande à ce qu'un panier de basket soit installé au city stade afin que les enfants puissent de nouveau jouer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

Le secrétaire de séance
Michaël RUBENS



Le Maire
Alain FORESTIER

